

## UN NOUVEAU DISPOSITIF SCCELLIER EN 2013

On s'inquiétait de la fin du dispositif SCCELLIER à la fin de l'année.

Le Ministère du logement semble actuellement plancher sur le nouveau SCCELLIER qui devra être voté dans la loi de finance 2013 présentée à l'assemblée le 24 septembre.

L'objectif annoncé est d'obtenir des dispositions fiscales dit plus social pour permettre à des investisseurs plus modestes de connaître des avantages fiscaux qui jusqu'alors séduisait les hauts revenus.

Si le Ministre du Logement a confirmé la mort de la loi SCCELLIER au 31 décembre 2012, il a toutefois confirmé la mise en place d'un nouveau dispositif.

Peu d'informations précises ont filtré et il semblerait que le projet ne soit pas ficelé.

Affaire à suivre et le cabinet étudiera précisément pour ses clients le nouveau dispositif attendu.